



**LOIR-ET-CHER**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°41-2021-12-013

PUBLIÉ LE 21 DÉCEMBRE 2021

# Sommaire

## **Direction départementale des finances publiques / Contrôle de gestion**

41-2021-12-17-00002 - arrêté modification horaires temporaires DDFiP41 (1 page)

Page 3

Direction départementale des finances  
publiques

41-2021-12-17-00002

arrêté modification horaires temporaires  
DDFiP41



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



FINANCES PUBLIQUES

**Direction départementale des Finances publiques  
de Loir-et-Cher**  
10 rue Louis Bodin  
CS 50001  
41000 BLOIS

B16

**Arrêté relatif au régime d'ouverture au public  
des services de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher**

**Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;  
Vu les articles 26 et 43 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;  
Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des Administrateurs des Finances publiques ;  
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;  
Vu l'arrêté préfectoral du 6 mai 2019 n° 41-2019-05-06-019 portant délégation de signature en matière d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la Direction départementale des Finances publiques de Loir-et-Cher ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et jusqu'au 25 février 2022, les Centres des Finances Publiques de Blois, Romorantin et Vendôme seront ouverts les lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 15h30 et les mercredi et vendredi de 8h45 à 12h, à l'exception du service de publicité foncière et d'enregistrement de Blois ouvert uniquement sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h.

**Article 2 :**

Après le 25 février 2022, les Centres des Finances Publiques de Blois, Romorantin et Vendôme seront ouverts les lundi, mardi, jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 16h15 et les mercredi et vendredi de 8h45 à 12h, à l'exception du service de publicité foncière et d'enregistrement de Blois ouvert uniquement sur rendez-vous les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h45 à 12h.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Loir-et-Cher et affiché dans les locaux du service visé à l'article 1<sup>er</sup>.

A Blois, le 17 décembre 2021

Le Directeur départemental des Finances publiques de Loir-et-Cher,

Alain CHAPON  
Administrateur général des Finances publiques